## "Les traités ont été signés hier à Rome" dans Le Drapeau rouge (26 mars 1957)

**Légende:** Le 26 mars 1957, le quotidien communiste belge Le Drapeau rouge décrit la signature à Rome des traités CEE et Euratom comme une étape supplémentaire vers la division de l'Europe.

**Source:** Le Drapeau rouge. Quotidien du Parti Communiste de Belgique. 26.03.1957, n° 60; 36e année. Bruxelles: Société Populaire d'Edition. "Les traités ont été signés hier à Rome", p. 1; 3.

Copyright: (c) Le Drapeau rouge

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/les\_traites\_ont\_ete\_signes\_hier\_a\_rome\_dans\_le\_drapeau\_rouge\_26\_mars\_1957-fr-ofe3c16b-e93e-4f06-89ed-ob7a28beb521.html$ 



Date de dernière mise à jour: 30/10/2017



## Les traités ont été signés hier à Rome

Le Dr Adenauer, chancelier de la République fédérale allemande, et MM. Christian Pineau, Gaetano Martino, Paul-Henri Spaak, Joseph Luns et Joseph Bech, respectivement ministres des Affaires étrangères de France, d'Italie, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg, ont signé hier à 18h 50, dans la salle des Horaces et des Curiaces du Capitole à Rome, les traités instituant la communauté économique européenne (marché commun) et la communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Au cours de la cérémonie de signature, radiodiffusée et télévisée, les « Six » ont pris tour à tour la parole. Tandis que le ministre belge des Affaires étrangères faisait l'éloge du très clérical Robert Schuman, ses collègues faisaient à leur tour l'éloge de Spaak, « grand Européen » s'il en fût.

Dans la soirée, une grande réception offerte par le président du Conseil Segni, au palais de Venise, a terminé cette tapageuse journée romaine de la « petite Europe ».

Dans la matinée, les « Six » s'étaient réunis pour discuter du lieu où siégera l'assemblée de l'Euratom et du marché commun. Finalement, ce choix a été remis à une date postérieure à la ratification « pour ne pas compromettre les chances, le choix d'une ville, plutôt que d'une autre pouvant mécontenter certains membres ». Le choix du président du comité provisoire de direction a été également remis à une date ultérieure.

## UNE DECLARATION DU PARTI COMMUNISTE ITALIEN

Dans une déclaration sur le marché commun et l'Euratom, le Parti communiste italien remarque que ces deux traités ne peuvent résoudre les difficultés économiques des pays d'Europe occidentale.

Au contraire, ils cachent de graves périls pour tous les peuples européens et en particulier pour les pays à plus faible structure.

Les deux traités sont l'expression, l'instrument d'une politique qui tend à diviser toujours plus profondément l'Europe en deux blocs militaires opposés. Ils ont comme prémisse et condition le réarmement de l'Allemagne occidentale à laquelle ils tentent à donner la possibilité de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires. Ils aggravent la division politique de l'Europe et la scission du marché européen mondial et placent les pays d'Europe occidentale à la merci de la concurrence et de la prédominance du grand capital américain.

Ce vice fondamental est encore aggravé par le fait qu'il engage les différents pays à soutenir et à défendre le régime colonial en particulier de l'impérialisme français.

D'autre part, la prétendue communauté économique qu'on tente de créer, sera dissimulée par les grandes forces du grand capital monopoliste. Les puissants monopoles réaliseront des accords entre eux. Cela accroîtra leurs profits et donnera une position de privilège aux groupes les plus forts et en premier lieu de l'Allemagne occidentale.

Le document examine ensuite de ce point de vue les conséquences néfastes en Italie, pour son industrie, son agriculture et son peuple. Il appelle les communistes à développer dans toutes les couches de la population une grande campagne de dénonciation de ces traités.

Enfin, la résolution du Parti communiste italien insiste, dans sa conclusion, sur les nouvelles tâches qui seraient demandées — si les traités étaient approuvés — à toutes les organisations de la classe ouvrière et des paysans et, en particulier, aux organisations syndicales, pour défendre le salaire, le niveau de vie, les conditions d'habitation et de sécurité sociale, face à un patronat plus organisé et plus agressif et aux difficultés créées par les déplacements prévus de main-d'œuvre d'un pays à l'autre. Ainsi, la défense des



libertés syndicales et politiques des travailleurs devrait être conduite avec énergie, à l'aide de contacts et de mouvements à l'échelle internationale.

